

Assemblée Générale

Projet d'ordre du jour

Mercredi 31 janvier 2024 (13h30 – 14h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

13h30 Mot de bienvenue de la présidente, Yobana Bermúdez

13h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (20.09.23)

13h40 Présidence belge du Conseil de l'Union européenne

- Présentation des priorités par le représentant belge
- Échange de vues

14h15 Finances

- Présentation du bilan par Dawlat Bik, Agent Financier
- Apurement des comptes de l'exercice 7 (2022-2023)

14h25 Divers

14h30 Fin de la réunion



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information	Présidence belge	La présidence du Conseil est assurée à tour de rôle par les États membres de l'UE tous les six mois. Au cours de cette période, la présidence préside les réunions à tous les niveaux du Conseil. La présidence belge du Conseil de l'UE se déroulera du 1er janvier au 30 juin 2024.	Présentation et échange de vues avec les représentants belges sur les priorités de la présidence.	- Programme de la présidence
Décision	Finances	Conformément à l'article 31 des nouveaux statuts, le Secrétariat tient les comptes des associations et prépare les comptes de la réunion annuelle de l'Assemblée générale. Le secrétariat procède également à un audit certifié des comptes. Aux termes de l'article 15, l'Assemblée générale ordinaire se tient dans les six mois qui suivent la fin de l'année opérationnelle précédente.	Présentation du bilan par l'Agent Financier et apurement des comptes de l'exercice 7 (2022-2023).	- Statuts - Rapport d'audit (par e-mail / Espace Membres) - Bilan (par e-mail / Espace Membres)